

## Marchés publics et privés

### 69 - RHONE

#### TRAVAUX

- JB035541 -

#### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1 - Dénomination du maître d'ouvrage :

#### Commune de Deux Grosnes

Pouvoir adjudicateur :

Monsieur le Maire de Deux Grosnes

547 Rue du Haut-Beaujolais  
- MONSOLS - 69860 DEUX-GROSNES

Adresse du profil acheteur :

[sudest-marchespublics.com/index.php](http://sudest-marchespublics.com/index.php)

2 - Objet du marché :

#### Création d'une microcrèche

3 - Lieu d'exécution :

Le Bourg - Saint Mamert - 69860 DEUX-GROSNES

4 - Procédure de passation :

Marché de travaux à procédure adaptée

5 - Allotissement :

Les travaux sont répartis en huit lots :

- Lot 01 : Terrassement - Gros Oeuvre

- Lot 02 : Serrurerie

- Lot 03 : Menuiseries intérieures - Agencement

- Lot 04 : Plâtrerie - Isolation - Peinture

- Lot 05 : Carrelage - Faïence

- Lot 06 : Sols souples

- Lot 07 : Plomberie - Sanitaires

- Lot 08 : Electricité CFA - CFO

6 - Date prévisionnelle de début des travaux : Octobre 2019

7 - Critères de jugement des offres :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-après avec leur pondération :

Critère d'attribution - Poids

Le prix des prestations - 40 %

La valeur technique de l'offre - 35 %

Les compétences et références - 15 %

Le respect du planning - 10 %

8 - Adresse où les dossiers doivent être retirés :

Le DCE (Dossier de Consultation) est téléchargeable gratuitement sur la plateforme de dématérialisation à l'adresse du profil acheteur :

[sudest-marchespublics.com/index.php](http://sudest-marchespublics.com/index.php)

9 - Date limite de réception des offres :

Mardi 10 septembre 2019 à 12 H 00

10 - Remise des offres :

La réponse est obligatoire par voie électronique.

La signature électronique est facultative.

Les dépôts des plis doivent impérativement être remis par voie dématérialisée sur :

[sudest-marchespublics.com/index.php](http://sudest-marchespublics.com/index.php)

11 - Dématérialisation des offres : Oui

12 - Renseignements complémentaires administratifs et / ou techniques :

Les questions seront posées via le service de messagerie du profil d'acheteur

13 - Délai de validité des offres

120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

14 - Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mardi 30 juillet 2019.

- PB008877 -



#### AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR

#### Commune de Cercie

Place de l'église - 69220 Cercie

PROCEDURE DE PASSATION :

Marché à procédure adaptée / MAPA

La procédure de passation est une procédure adaptée en application des articles R2123-1 à R2123-3 du décret 2018-1075 du 03/12/2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

OBJET DU MARCHÉ

#### Aménagement d'une zone 30 avec construction de trottoirs, d'un plateau surélevé et reprise de la couche de roulement sur la route départementale n°68 entre l'impasse du vieux cep et la route départementale 337

Certificats de qualification professionnelle précisant qu'ils possèdent les identifications FNTF suivantes :

3753 : Mise en place et exploitation de balisage par pose de panneaux de signalisation temporaire de chantier

211 : Travaux de démolition par engin mécanique

2321 : Travaux de terrassements courants en milieu urbain

516 : Pose de canalisations gravitaires de toutes sections liées à la construction

346 : pose de bordures et caniveaux

3622 : fraisage et rabotage

322 : Revêtements en matériaux enrobés

371 : mise en œuvre de produits de marquage routier

372 : Pose de bornes et de panneaux de signalisation

TYPE ET PROCEDURE DU MARCHÉ

Il s'agit d'un marché public de travaux à procédure adaptée.

ADRESSE DU RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE) ET DU DEPOT DES OFFRES

Les documents de la consultation sont téléchargeables gratuitement sur le profil d'acheteur :

<http://sudest-marchespublics.com/index.php>

Les offres sont rédigées en langue française et établies en euros.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée via le profil d'acheteur

<http://sudest-marchespublics.com/index.php>

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :

LUNDI 19 AOUT 2019 A 16 H 00

JUSTIFICATIONS A PRODUIRE QUANT AUX QUALITES ET CAPACITES DE L'ENTREPRISE :

Toutes les pièces demandées dans le règlement de consultation.

MODALITES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

DATE DE DEBUT ET DUREE DES TRAVAUX :

10.2019 - 1 MOIS

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES :

Auprès du maître d'œuvre :

Département du Rhône

- agence technique départementale - 69400 GLEIZE

INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS ET AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS :

Tribunal administratif de Lyon - 184 rue Duguesclin - 69003 LYON - Téléphone 04 78 14 10 10

PRECISIONS CONCERNANT LES DELAIS D'INSTRUCTION DES RECOURS :

Avant la conclusion du marché (référé précontractuel) article L.551-1 du Code de Justice Administrative,

Dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet (autres recours) articles R421-1 et 421-3 du Code de Justice Administrative.

DATE DE PARUTION DE L'AVIS D'APPEL D'OFFRES :

LE 1ER AOUT 2019.

#### AVIS ADMINISTRATIFS

- PB008917 -

#### AVIS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Commune de Saint-Vérand

Par arrêté en date du 22 juillet 2019, le Maire de la commune de SAINT VERAND a prescrit la modification simplifiée du PLU de la commune aux fins de supprimer l'emplacement réservé sur le secteur OAP et de corriger l'erreur matérielle de repérage, sur le plan de zonage, d'un bâtiment pouvant changer de destination.

Conformément à l'article L.153-47 Code de l'urbanisme, ce projet de modification simplifiée est mis à disposition du public en vue de lui permettre de formuler des observations.

Le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme, ainsi qu'un registre des observations seront déposés à la mairie pendant un mois du 03/08/2019 au 03/09/2019 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie : lundi de 16h à 18h, mardi de 14h à 18h, jeudi de 8h30 à 12h et vendredi de 14h à 19h et faire enregistrer ses observations éventuelles.

Le dossier est consultable sur le site internet de la commune : <https://saint-verand.com/>

Pendant la durée de la mise à disposition du dossier, les observations pourront être consignées sur le registre d'observations ou également être adressées exclusivement par écrit :

PLU - Mairie de SAINT VERAND - 22 place des platanes - 69620 SAINT VERAND ou à l'adresse suivante : [mairie@saint-verand.com](mailto:mairie@saint-verand.com).

La mise à disposition au public du projet de modification simplifiée et du registre des observations se terminera donc le 03/09/2019 à 00h00. Les observations formulées par écrit peuvent être adressées par courrier postal à la mairie. Tout courrier reçu au-delà du terme de la clôture ne pourra être pris en compte.

L'arrêté du maire prescrivant l'enquête publique est affiché en mairie de SAINT VERAND.

- PB008894 -



#### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Il sera procédé à une enquête publique :

- sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune de Jassans-Riottier et visant à autoriser la réalisation d'un projet hôtelier et de réception au sein du parc du Château de Cillery sis à Jassans-Riottier.

Les modifications apportées au Plan Local d'Urbanisme concernent principalement des évolutions relatives au PADD, au règlement, au zonage et aux orientations d'aménagement et de programmation.

Le siège de l'enquête se situe dans les locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône 115 rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône.

Monsieur Denis SIDOT a été désigné commissaire enquêteur par décision n°E19000122/69 de Monsieur le Président du Tribunal administratif de LYON en date du 16 mai 2019

L'enquête sera ouverte le mercredi 4 septembre 2019 à 8h30 pour une durée de 31 jours, soit jusqu'au 4 octobre à 17h30.

Un avis portant les indications mentionnées à l'article R 123.9 du code de l'environnement est publié en caractères apparents quinze jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci dans deux journaux diffusés dans les départements du Rhône et de l'Ain :

- Le Progrès

- Le Patriote.

Cet avis est également publié par voie d'affichage à la mairie de Jassans-Riottier, sur les panneaux d'information municipale ainsi que dans les locaux administratifs de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (15) quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.

Ces affichages seront conformes en termes de dimensions à celles fixées à l'article 1 de l'arrêté du 24 avril 2012.

Du 4 septembre 2019 au 4 octobre 2019 inclus, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique sur support papier aux heures habituelles d'ouverture sous réserve des jours de fermetures exceptionnelles notamment liées aux fêtes :

- en mairie de Jassans Riottier 333 rue de la Mairie : Lundi au Vendredi de 10h à 12h et de 13h à 17h30, Samedi de 10h à 12h

- à la CAVBS, 115, rue Paul Bert 69400 Villefranche S/S du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h 30 à 17h.

La consultation gratuite du dossier d'enquête version numérique se fera à partir des postes informatiques à disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête et comportant la version numérique mise en ligne :

- en Mairie de 01480 Jassans-Riottier, 333 rue de la Mairie, aux jours et heures ci-dessus indiquées

- dans les locaux administratifs de la CAVBS, (accès à l'accueil au 1<sup>er</sup> étage) 115, rue Paul Bert 69400 Villefranche S/S : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h 30 à 17h.- Sur le site internet : [www.agglo-villefranche.fr](http://www.agglo-villefranche.fr).

Le dossier d'enquête sous forme numérique ainsi que le registre dématérialisé pourront être consultés sur le site internet

<http://projet-miseencompatibilite-plu-jassans-riottier.enquetepublique.net>

Avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant sa demande à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône - 115 rue Paul Bert - 69400 Villefranche-sur-Saône.

Le coût de la reproduction du dossier d'enquête sera déterminé en application des tarifs votés par le conseil communautaire et mentionnés dans la délibération n° 08/116 du 27 octobre 2008. Le demandeur devra s'acquitter de cette somme avant tout envoi du dossier d'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur et tenu à sa dispositions à la mairie de Jassans-Riottier.

Toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à l'attention de Monsieur le Commissaire Enquêteur aux adresses suivantes :

- Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône - 115 rue Paul Bert - 69400 - Villefranche-sur-Saône et/ou

- Mairie de 01480 Jassans-Riottier, 333 rue de la Mairie

Le public peut également transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante :

[projet-miseencompatibilite-plu-jassans-riottier@enquetepublique.net](mailto:projet-miseencompatibilite-plu-jassans-riottier@enquetepublique.net)

Ou faire part de ses remarques sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante :

<http://projet-miseencompatibilite-plu-jassans-riottier.enquetepublique.net>

Le public, sur ce même registre dématérialisé, aura a possibilité de consulter les observations déjà déposées.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie de Jassans-Riottier pour recevoir ses observations ;

- Mercredi 4 septembre 2019 de 13h à 16h ;

- Vendredi 20 septembre 2019 de 9h à 12h ;

- Vendredi 4 octobre de 14h30 à 17h30.

Le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête aux heures habituelles d'ouverture, dans les lieux précités à l'article 5 pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, soit jusqu'au 4 octobre 2020 inclus.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés au siège de la CAVBS, 115, rue Paul Bert 69400 Villefranche S/S et sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône : [www.agglo-villefranche.fr](http://www.agglo-villefranche.fr) et cela pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, soit jusqu'au 4 octobre 2020 inclus.

Les informations relatives au projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme applicable sur la commune de Jassans-Riottier peuvent être obtenues auprès de Monsieur Sylvain MICHEL, responsable du service aménagement de l'espace à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, 115 rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône. Tel : 04 74 68 23 08.

Le conseil communautaire, assemblée délibérante de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône, a compétence pour approuver la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme par délibération.